

REALISATION D'UNE ETUDE PORTANT SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LE TERRITOIRE DE VIENNAGGLO

Cahier des charges

Sommaire

Cahier des charges	1
1 - Présentation de la maîtrise d'ouvrage	2
2 - Contexte de l'étude.....	3
3 - Les objets de l'étude	3
4 – Périmètre de l'étude :	4
5 - Axes d'analyse pressentis.....	4
6 - Deux approches complémentaires à mettre en œuvre	6
7 – Organisation du suivi de l'étude :.....	7
8 - Calendrier prévisionnel et attendus de la mise en œuvre.....	8
9 - Clauses de propriété intellectuelle et informatique	10
10 - Liste des annexes	10

1 - Présentation de la maîtrise d'ouvrage

A. ViennAgglo :

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) est née le 1er janvier 2002. Elle compte 18 communes (17 dans le département de l'Isère, 1 dans le Rhône) regroupant 68 000 habitants.

La communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes qui la composent des compétences obligatoires, optionnelles et complémentaires, dans la limite, pour la plupart d'entre elles, de l'intérêt communautaire. Celui-ci se comprend comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux conservés par les communes.

Les principales compétences exercées par ViennAgglo sont les suivantes :

⇒ Les compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

⇒ Les compétences optionnelles :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Aménagement du territoire

⇒ Les compétences facultatives :

- Environnement
- Transports et déplacements
- Développement touristique
- Rayonnement communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Informatique des écoles maternelles et élémentaires,
- Étude, création et gestion d'aires d'accueil, de passage et de grand passage des gens du voyage

Plus de détails sur : <http://www.paysviennois.fr>

La compétence « **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire** » concerne plus particulièrement la présente étude.

La notion d'intérêt communautaire des équipements sportifs est définie par délibération du conseil communautaire du 11 Mars 2010.

Les équipements doivent répondre à 4 critères

- ⇒ La rareté : notion d'unicité
- ⇒ La notoriété
- ⇒ Le niveau de manifestation
- ⇒ La notion de centralité

B. Le territoire :

Le territoire de ViennAgglo s'étend sur les communes suivantes :

Vienne, Chasse sur Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette de Vienne, Luzinay, Serpaize, Pont-Evêque, Septème, Reventin-Vaugris, Jardin, Estrablin, Moidieu-Détourbe, Chonas-L'Ambellan, Les Côtes-d'Arey, St Sorlin de Vienne et Eyzin-Pinet (38) et St Romain en Gal (69)

2 - Contexte de l'étude

Sur l'ensemble des équipements sportifs du territoire, ViennAgglo, ne gère que les 11 équipements déclarés « d'intérêt intercommunal » et n'a pas la compétence « sport » qui reste celle des communes membres de l'agglo. Par conséquent, ViennAgglo n'a pas de lien direct avec les clubs et les usagers et aucune vision sur la pratique sportive et l'utilisation des équipements sportifs communaux.

Ce manque de visibilité entraîne des difficultés dans la gestion des équipements intercommunaux. En effet, face à la forte demande d'utilisation de ces équipements intercommunaux, il est souvent difficile pour ViennAgglo de donner la priorité à tel ou tel demandeur sans maîtriser « l'offre et la demande » de pratique sportive dans les communes membres.

Outre cette difficulté liée à un manque de visibilité, les équipements sportifs intercommunaux sont en grande majorité saturés et les services de ViennAgglo ne sont plus en mesure de faire face à la demande d'utilisation toujours croissante du public, des clubs et des scolaires et sont dans l'incapacité d'apporter une réponse adéquate aux dispositifs réglementaires existants (Réforme des rythmes scolaires, circulaire natation...).

3 - Les objets de l'étude

L'étude devra éclairer les politiques sportives communales et intercommunales afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des acteurs locaux et des usagers.

L'étude devra proposer un état des lieux et un diagnostic complet des équipements afin de pouvoir faire émerger des éléments d'analyses quantitatifs et qualitatifs sur lesquels s'appuiera ViennAgglo pour élaborer des stratégies locales de développement en matière d'équipements sportifs.

L'étude s'appuiera sur un ensemble d'indicateurs géographiques et statistiques qui permettront d'estimer la qualité du parc d'équipements sportifs sur le territoire et l'utilisation qui en est faite pour aboutir à des préconisations en matière d'intervention.

La restitution attendue de cette étude se présente en deux parties :

- Une première partie diagnostic

- Une seconde partie qui fera état des conseils et recommandations permettant aux élus de définir un schéma directeur des actions à entreprendre concernant les équipements sportifs communaux et intercommunaux

4 – Périmètre de l'étude :

Les 11 équipements sportifs communautaires (7 gymnases ou complexes sportifs, 2 stades nautiques, 1 boulodrome, 1 stand de tir) ainsi que l'ensemble des sites sportifs du territoire (gymnases, piscines, terrains de foot, rugby, tennis, etc..) **dont la liste est jointe en annexe.**

Les sites de sport de nature ou autres activités d'extérieur librement au public ne rentrent pas dans le périmètre de l'étude (exemple : terrain de pétanque, sentiers de randonnée, sites libres d'escalade et sports de nature, piste de bicross, skate-park, réseau cyclable...).

5 - Axes d'analyse pressentis

La présente partie découle des éléments de contexte et de réflexion identifiés par ViennAgglo Elle ne préfigure en aucun cas du plan final de l'étude, celui-ci relevant de l'initiative et de la compétence du prestataire et qui fera ultérieurement l'objet d'une validation par ViennAgglo.

L'étude a pour objectif de fournir des éléments de diagnostic à ViennAgglo.

Le prestataire aura pour première tâche de définir ou préciser, avec ViennAgglo, les axes d'analyses de l'étude en prenant en compte des problématiques identifiées et des informations mobilisables.

L'étude pourrait par exemple se construire autour de **trois entrées principales** avec une restitution sous forme synthèse et de préconisations :

- une entrée territoriale qui présentera un état des lieux des équipements sportifs et précisera leurs modalités de gestion :
Elle précisera les politiques sportives menées par les pouvoirs publics sur chacun des territoires (analyse des actions menées par les communes sur différentes thématiques et leurs orientations pour le développement de la pratique sportive) et tiendra compte des coûts de fonctionnement et ressources dédiées ;
- une entrée par l'offre d'équipements qui aura pour objet d'évaluer le niveau d'équipement sportif de ViennAgglo par rapport à des territoires similaires ;
- une entrée portant sur les usages des équipements sportifs qui aura pour objectif de qualifier la pratique sportive sur le territoire de ViennAgglo.
- Une synthèse, identifiant les forces et faiblesses du territoire et faisant émerger des préconisations pour le développement de la pratique sportive sur le territoire

A. Description de l'offre en équipements sportifs de ViennAgglo – situation de carence ?

La démarche pourrait s'attacher à identifier, à partir des caractéristiques des équipements relevés dans le cadre du RES, les spécificités des équipements sportifs sur le territoire de l'agglomération, mais aussi le degré de diversité de l'offre par rapport à des territoires similaires.

L'analyse pourrait par s'appuyer sur une première grille de lecture établie, permettant de situer le parc d'équipement sportif de ViennAgglo.

L'état général des équipements pourrait, par exemple, être décrits à partir des variables suivantes : date de mise en service, nature du propriétaire et du gestionnaire, locaux de vie, intérieur/extérieur, présence d'un éclairage, accès libre, nature du sol, surface de l'aire de jeu moyenne, activités praticables et pratiquées, vestiaires/vestiaires séparés, type d'utilisateurs...

Une lecture élargie de l'offre en équipements sportifs devra tenir compte de l'ensemble des équipements accessibles à la population de ViennAgglo. L'accessibilité aux équipements sportifs pourra être considérée à partir de la desserte en transports en commun, répertoriés dans le cadre du RES (*Type de desserte à moins de 10 min de marche à pied de l'installation*) d'une part, et des distances moyennes ou temps de déplacements depuis les communes par la route.

B. Activités sportives sur ViennAgglo et freins à la pratique - L'offre d'équipements sportifs est-elle en adéquation avec la demande ?

Une lecture fine des activités associées aux équipements permettrait de qualifier la pratique sportive, mais également d'identifier une possible inadéquation de l'offre locale à la pratique effective des habitants de ViennAgglo.

L'identification des freins à la pratique dans ces territoires pourrait s'appuyer sur des analyses statistiques et pourrait également être étayée par des expériences locales.

Cette démarche, a priori exploratoire, prendra la forme d'entretiens avec des acteurs locaux du secteur scolaire, du mouvement sportif, des gestionnaires ou propriétaires d'équipements ainsi que d'autres acteurs locaux ayant connaissance de la pratique sportive. Elle pourra également prendre la forme d'enquête publique à destination des personnes susceptible de pratiquer une activité physique et sportive sur le territoire.

Ces entretiens et résultats d'enquête viseront à cerner les freins à la pratique sportive et à analyser dans quelle mesure l'offre d'équipements sportifs est impactée par ces freins, ou à l'inverse, a un impact sur ces freins. Ils devront notamment aborder les thèmes suivants :

- impact de la gestion des équipements sportifs sur la pratique (horaires d'ouverture, répartition des créneaux par type d'usager, coûts de fonctionnement et ressources dédiées...);
- adéquation du triptyque « animation – équipements – pratiquants » ;
- pratique autogérée et freins à la pratique encadrée, facteurs de non pratique ;
- caractéristiques de pratique des usagers des équipements sportifs en libre accès ;
- prise en compte de publics prioritaires (exemple : scolaires, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en situation d'exclusion ...) dans les politiques sportives locales ;

- offre locale au regard des besoins de l'éducation physique et sportive.

Enfin, les activités praticables sont directement liées à la nature des équipements. La diversité des activités possibles pourrait être rendue par la diversité des activités praticables. L'analyse de l'adéquation de l'offre à la demande consistera alors à confronter les activités praticables à la pratique locale. Cette dernière pourrait être mobilisée de deux manières :

- le recensement des équipements sportifs relève, en plus des activités praticables, celles effectivement pratiquées ;
- la base nationale des licenciés propose une lecture de la pratique fédérale des populations résidant sur le territoire de ViennAgglo.

Les conclusions de cette étude permettront de dégager une série de préconisations qui permettront d'accompagner les élus dans leurs choix en matière de politique sportive et, éventuellement de mettre en place un schéma directeur de développement de l'offre sportive sur le territoire.

6 - Deux approches complémentaires à mettre en œuvre

A. Une approche quantitative

L'approche quantitative s'appuiera sur des indicateurs géographiques et statistiques, et visera à rendre compte de l'offre en équipements sportifs, sa nature, son niveau et ses spécificités sur le territoire de Vienne Agglomération. Elle consistera à exploiter les bases et fichiers de données disponibles.

Le prestataire devra notamment construire les données relatives aux équipements sportifs.

- *Données mobilisables sur ViennAgglo (plannings d'occupation des gymnases, plans)*
- Données sur les équipements sportifs (RES) :

Le RES apporte un dénombrement des équipements, espaces et sites de pratiques sportifs. Chacun de ces équipements est caractérisé par des données techniques et géographiques, notamment sa localisation précise (coordonnées GPS de chacun des équipements), qui sont mises à disposition du consultant pour les besoins de l'étude. Les variables du Recensement des équipements sportifs sont présentées en annexes du présent document.

Les équipements sportifs sont géoréférencés à partir de leurs coordonnées GPS (WGS84 latitude, longitude).

- Données sur les licenciés des fédérations sportives françaises

Le Recensement annuel des licences constitue un dénombrement des licences sportives des fédérations. Chaque licence est caractérisée par des données informatives sur le licencié, telles que l'âge, le sexe, le lieu de résidence... Ces données sont présentées sur le site du ministère chargé des sports :

<http://www.sports.gouv.fr/index/communication/statistiques/definitions/recensement-des-licences-et-clubs>

La livraison des données se fera par ViennAgglo sous forme de tables de données (xls, csv), au moyen de courriels, liens hypertextes, selon la nature, le volume et le niveau géographique des données et les conditions de diffusion propre à chaque source.

Ces données seront mises à disposition du prestataire qui ne pourra les utiliser que dans le cadre de la présente étude. Il s'engagera à détruire les fichiers contenant ces informations une fois l'étude livrée, à l'exception des données libres de droit.

Le prestataire devra s'appuyer sur les travaux existants de façon à utiliser les outils et méthodes éprouvés, tout en ayant un regard critique et novateur. Il analysera et proposera une méthodologie, élaborera des outils, vérifiera les données.

B. Une approche qualitative

L'approche qualitative visera à caractériser les usages et les freins à la pratique sportive. Elle consistera à réaliser et à exploiter des entretiens et enquêtes auprès des acteurs locaux et du public.

Les entretiens seront menés :

- Auprès des élus de la commission « équipements sportifs »
- Auprès du public pour les piscines (3 piscines sur le territoire)
- Auprès d'un collectif représentant les utilisateurs pour les autres ESP

La rencontre des acteurs concernés s'appuiera sur une grille d'entretien réalisée par le prestataire et validée par ViennAgglo. Ces entretiens donneront lieu à une synthèse et alimenteront la rédaction de l'étude.

7 – Organisation du suivi de l'étude :

Cette étude sera pilotée par un groupe de travail qui sera composé de la manière suivante :

Un comité de pilotage (COPIL)

- Elu(s) de ViennAgglo
- Elu(s) des communes impliquées
- Membre(s) du conseil de développement
- Représentants des éventuels organismes co-financeur

Un comité technique (COTECH)

- 1 chef de projet : agent ViennAgglo,
- 1 assistant chef de projet : stagiaire,
- 1 prestataire en charge de l'étude,
- 1 représentant de chaque commune impliquée,
- 1 membre expert (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Rhône-Alpes et/ou Direction Départementale de la Cohésion Sociale 38 et/ou Comité Régional Olympique et Sportif Rhône Alpes).

Il est réuni à des moments clés des travaux, pour donner son avis sur les orientations de l'étude et les réalisations (livrables) du prestataire, à l'exception du produit final.

8 - Calendrier prévisionnel et attendus de la mise en œuvre

A. Découpage du calendrier prévisionnel par période et par phase

La réalisation de l'étude se déroulera sur une durée de 8 mois, à compter de la date de notification de la prestation. Cette durée comprendra quatre périodes :

L'analyse quantitative,

L'analyse qualitative,

La rédaction de l'étude de diagnostic (1er rendu)

La rédaction de la partie « conseils et recommandations »

Chacune des 4 périodes donnera lieu à 1 ou 2 phases de travail appelant un avis intermédiaire du comité de pilotage et une validation de ViennAgglo.

En fonction de l'importance des ajustements demandés par ViennAgglo, notamment à la suite des avis émis par le comité de pilotage, la période de validation d'une fin de phase peut entraîner un ajustement de la durée de validation de fin de phase et donc un ajustement du calendrier du début de la phase suivante, et donc un ajustement du calendrier prévisionnel de l'étude dans son ensemble.

B. Attendus des phases

Chaque début de phase donnera lieu à la rédaction d'un déroulé prévisionnel construit en relation avec ViennAgglo. Des réunions de programmation (téléphoniques pour l'essentiel) pourront être prévues à cette fin.

Chaque fin de phase donnera lieu à la production d'un document de synthèse papier appuyant une étape de validation.

Le prestataire prévoira la formalisation du plan de l'étude dont les contours pourront être préfigurés dès la réunion de lancement de la prestation. ViennAgglo attend un document reprenant le plan détaillé de l'étude avant la mise en œuvre de la phase n°3.

C. Modalité préfigurative de consultation et rôle du comité de pilotage

Chaque présentation au comité de pilotage fera l'objet d'un support sous forme de diaporama.

Les avis recueillis lors des réunions du comité de pilotage pourront donner lieu à des ajustements qui devront être intégrés aux travaux, et des orientations qui devront être prises en compte pour la mise en œuvre des phases suivantes.

Le prestataire prendra en charge la rédaction du relevé de conclusions des réunions du comité de pilotage.

D. Réunions intermédiaires

Chaque présentation au comité de pilotage sera précédée d'une réunion préparatoire (réunion intermédiaire) avec le COTECH, lors de laquelle sera présenté et validé le diaporama de support

Ces réunions viseront à faire le point sur les réalisations, à programmer les étapes à venir, et à préparer les comités de pilotage.

E. Attendus spécifiques à certaines phases

- Analyse quantitative : chaque indicateur retenu doit faire l'objet d'un point de méthodologie explicatif qui sera fourni en annexe du diaporama construit pour la présentation au comité de pilotage ;
- Analyse qualitative : le prestataire devra construire une grille d'entretien ainsi qu'une note méthodologique qui sera fourni en annexe du diaporama construit pour la présentation au comité de pilotage.
- Le prestataire prévoira un retour synthétique sur les dates et conditions de chacun des entretiens.
- Le prestataire devra construire une synthèse des entretiens réalisés qui sera fourni en annexe du diaporama construit pour la présentation au comité de pilotage.
- Diagnostic : un rapport d'étude complet et une fiche synthétique
- Conseils et recommandations : un rapport d'étude complet et une fiche synthétique

F. Processus préfiguratif de déroulement d'une phase

- livraison par le prestataire d'un calendrier prévisionnel de déroulement de phase ;
- réunion intermédiaire avec projets de documents de présentation pour le comité technique préparés par le prestataire ;
- ajustements de ViennAgglo sur les projets du prestataire ;
- retour du prestataire des documents modifiés suite aux ajustements demandés par ViennAgglo ;
- présentation devant le comité de pilotage ;
- demande d'ajustements de ViennAgglo suite aux avis émis par le comité de pilotage ;
- rédaction du projet de document de synthèse suite aux ajustements demandés par le comité de pilotage)
- validation de ViennAgglo

9 - Clauses de propriété intellectuelle et informatique

Dans le cadre de cette prestation, le prestataire sera amené à être en possession des bases de données du RES et du listing des licences sportives 2012, ainsi que de divers documents remis par ViennAgglo.

En retour, et dans le respect des conventions signées entre ViennAgglo et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Rhône-Alpes, le prestataire s'engage à n'utiliser ces informations que dans le strict cadre des travaux qui auront été commandés par ViennAgglo. La transmission de ces données n'emporte aucun transfert de propriété des données et ne constitue qu'une simple concession d'un droit d'usage.

Les bases et données développées restent la propriété du ViennAgglo et de la DRJSCS conformément aux conventions signées, de même que tout code informatique associé aux traitements des données développées dans le cadre de cette étude.

ViennAgglo est titulaire de tous les droits de propriété résultant de l'exécution des prestations objet de l'étude. Elle peut librement utiliser les résultats, même partiels, de la prestation. Elle peut également librement publier les résultats de la prestation.

Le prestataire ne peut faire aucun usage commercial des résultats de l'étude sans l'accord préalable de ViennAgglo. Il ne peut communiquer les résultats des prestations à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, qu'avec l'autorisation de ViennAgglo.

La publication des résultats par le prestataire doit recevoir l'accord préalable de ViennAgglo.

10 - Liste des annexes

- Liste des sites concernés par l'étude